



Reprise d'études et obligation alimentaire

Par **Parisii76**, le **27/11/2015** à **14:12**

Bonjour à tous,

J'ai 26 ans et je suis actuellement demandeur d'emploi, j'envisage de reprendre des études à l'université à la rentrée prochaine pour pouvoir devenir enseignant à terme.

Par contre, ayant déjà été à l'université et n'ayant pas validé suffisamment de crédit, je n'ai droit à aucune bourse et mes allocations chômage ne me permettront pas de subvenir à mes besoins pendant mes études.

La seule solution qu'il me reste est de demander un prêt étudiant à la banque, mais même en demandant le prêt OSEO il me demande systématiquement un cautionnaire. La seule personne de mon entourage pouvant se porter garant est mon père qui dispose de revenus plus que confortables (+ 20 000 € mensuel) mais celui-ci refuse de me soutenir.

Mes parents ont divorcé alors que j'avais 2 ans, les relations que j'ai eu avec lui ont toujours été tendues, et aujourd'hui il refuse catégoriquement de m'aider.

Pensez-vous que je puisse le contraindre d'une quelconque manière auprès d'un Juge aux affaires familiales à me soutenir ? Je ne réclame pas nécessairement d'argent de sa part, mais seulement qu'il accepte de se porter garant pour mon prêt. Ce projet me tient vraiment à coeur, et je ferai tout ce que je peux pour le réaliser.

Désolé pour la longueur du message, je me devais d'être le plus clair possible.

Merci à tous !